

PROCES-VERBAL DE SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOUCHER Michel, Maire.

Date de convocation : 21 novembre 2022

Nombre de membres :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Présents : BOUCHER Michel, CHÉRON Michel, GOBERT Laurence, HALABI Farid, LAVECHIN Monique, LENGLET Sabine, PATTE Pauline, RETOURNÉ Benoît

Excusés : BOCOURT David, FAES Olivier, GASTON Jean-Paul

Secrétaire de séance : GOBERT Laurence

Après approbation du procès-verbal de la séance du 14 septembre 2022, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

1 - Délibération - DCM 30/2022 - Projet de création d'un parcours de santé

Madame Laurence GOBERT, adjointe au Maire, fait une présentation du projet de parcours de santé qui sera créé au stade municipal. Ce parcours sera composé de six équipements sportifs (rameur, machine à squat, vélo elliptique, barres de traction...).

La mise en œuvre de cette action favorisera la pratique d'une activité physique, de façon accessible et adaptée qui aura des conséquences bénéfiques sur le bien-être et la santé de la population.

Le coût est estimé à 13 830.00€ HT soit 16 596.00€ TTC.

Le projet peut être subventionné par l'état au titre de la Dotation aux Equipements des Territoires Ruraux (DETR) à hauteur de 35% sur le montant H.T ainsi que par le conseil départemental, au titre de la politique territoriale « soutien aux équipements sportifs 2021-2023 » à hauteur de 40%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet de création d'un parcours de santé au stade municipal
- Sollicite les subventions de l'Etat au titre de la DETR et du conseil départemental au titre du dispositif « Soutien aux équipements sportifs ».

2 - Délibération - DCM 31/2022 - Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) - exercice 2023 - Parcours de santé

Le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'installer un parcours de santé au stade municipal.

Pour un montant d'acquisition estimé à 13 830.00 € HT, soit 16 596.00 TTC

Correspondant au devis présenté par la société Renov'sport située à Beauquesne (80 600).

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État au titre de la DETR et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR : 35% soit 4 840.50 € HT
- Subvention Conseil Départemental : 40% soit 5 532.00 € HT

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propre : 3 457.50 € HT - 6 223.50 € TTC

3 - Délibération - DCM 32/2022 - Demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre de la politique territoriale « Soutien aux équipements sportifs »

Après présentation du projet de création du parcours de santé, il est précisé que celui-ci peut prétendre aux demandes de subventions 2023 auprès de l'État au titre de la DETR et du conseil départemental au titre de la politique territoriale « Soutien aux équipements sportifs ».

Pour rappel le montant du projet est évalué à 13 830.00 € HT et 16 596.00 TTC.

Cet investissement compte parmi les dépenses éligibles à la demande de subvention du conseil départemental « Soutien aux équipements sportifs 2021-2023 ».

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le projet de création du parcours de santé sous condition d'obtention des subventions
- Sollicite les demandes de subventions auprès de l'État et du conseil départemental

4 - Délibération - DCM 33/2022 - Travaux de voirie rue Victor Hugo

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux un devis de la société Evia, maître d'œuvre du marché de groupement de commande pour la réalisation de travaux de voirie sur le territoire de la CCALN. Le devis porte sur des travaux d'aménagements sécuritaires de voirie, rue Victor Hugo.

Les travaux envisagés sont :

- Aménagement de deux écluses doubles
- Ilots de stationnement
- Bordures de fin d'agglomération
- Enduit superficiel d'usure

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 27 477.35 HT. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
- Aménagement de 2 écluses doubles - Ilots de stationnement - Bordures de fin d'agglomération	14 943,70 €	Conseil départemental : 30 % - Amendes de police	4 483,11 €
- Reprofilage - Enduit	13 696,93 €	Fonds de concours versé par la CCALN	8 592,19 €
		Fonds propres	15 565,33 €
TOTAL HT	28 640,63 €	TOTAL HT	28 640,63 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de la société Evia pour les travaux de voirie de la rue Victor Hugo présentés ci-dessus
- Valide le plan de financement
- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police et le versement du fonds de concours par la CCALN.

5 - Délibération - DCM 34/2022 - Demande de subvention au titre des amendes de police -Aménagements sécuritaires rue Victor Hugo

La commune peut bénéficier d'un soutien du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour les opérations visant à la mise en sécurité des voies et de leurs usagers.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette subvention dans le cadre du projet d'aménagements sécuritaires de la voie communale Victor Hugo.

Le coût de cette opération est estimé à 14 943,70 € HT selon le devis de la société Evia, maître d'œuvre du marché de groupement de commande pour la réalisation des travaux de voirie sur le territoire de la CCALN. Cette subvention est plafonnée à un montant maximum de 200 000 € HT.

Les travaux envisagés permettront d'assurer une modération de la vitesse en entrée et sortie d'agglomération par l'installation de deux écluses doubles.

Dans la continuité des aménagements sécuritaires, des ilots de stationnement et un prolongement des bordures de fin d'agglomération seront réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2023 pour le projet présenté
- S'engage à réaliser les travaux sur l'exercice 2023 pour un montant estimé à 14 943,70 € HT et les inscrire au budget primitif 2023
- Autorise le Maire à déposer le dossier et à réaliser les formalités de demande de subvention au titre des amendes de police 2023

6 - Délibération - DCM 35/2022 - Offre des services numériques essentiels dite « Mairie connectée » avec option matériel informatique

Somme Numérique propose aux collectivités territoriales de moins de 2 000 habitants un pack 'Mairie Connectée'. Ce projet bénéficie de 80 % de subventions européennes au titre de fonds du plan de relance REACT-EU jusqu'en octobre 2023, pour le déploiement du pack de services sur 400 communes.

Cette offre clé en main comprend la sécurité des données publiques, une présence en ligne, la continuité des services publics et une relation avec les usagers pour un coût annuel de 350 € HT pendant deux ans au lieu de 969 € HT. En option, il est proposé un équipement informatique comprenant un ordinateur portable configuré (sauvegarde, plateforme de dématérialisation, clé de signature...) subventionné à 80 % pour un coût de 309,12 € HT, soit 558,24 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc d'opter pour l'offre de Mairie connectée proposée par 'Somme Numérique' avec l'option « matériel informatique ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de souscrire à l'offre Mairie connectée avec l'acquisition de l'ordinateur portable.

7 - Délibération - DCM 36/2022 - Devis pour le nettoyage des vitres de la mairie et de l'école

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que le SISCO du RPI de la Luce a sollicité plusieurs sociétés pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux du regroupement scolaire (écoles, mairies...).

Deux entreprises ont répondu à la demande, la mieux disante étant l'entreprise Onet située à Boves, pour un montant de 46,84 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir la proposition de la société Onet
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

DIVERS

- Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu par l'agence routière centre du conseil départemental pour la pose de miroirs routiers face à l'impasse Jules Ferry et en bord de la RD935 face à la rue Victor Hugo.

L'installation de miroirs routiers est encadrée par une note éditée par les services de l'Etat en 1985. Ces miroirs doivent répondre à des modèles, dimensions et implantations précises.

Il est fait remarquer que l'implantation en bord de la RD935 face à la rue Victor Hugo, semble être liée non pas à un défaut de géométrie masquant la visibilité mais à un encombrement visuel généré par le stationnement récurrent de plusieurs véhicules.

En second lieu, concernant le déplacement des panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération, notamment sur la RD476 les règles qui s'appliquent demandent que ceux-ci soient placés au plus près des premiers accès riverains, ce qui est le cas actuellement.

Afin de ralentir la circulation sur la RD476, il semble plus pertinent d'étudier la situation en envisageant peut-être la réalisation d'un aménagement modérateur de vitesse (écluse routière, chicane...)

- Par ailleurs, Monsieur le Maire informe les conseillers que plusieurs administrés se plaignent de nuisances sonores dues à l'augmentation du trafic routier des poids lourds sur la RD476 et la RD935. Un courrier a été adressé au Président du Conseil Départemental avec copie aux conseillers départementaux afin d'exposer la situation et de mettre en œuvre d'éventuelles alternatives pour limiter le trafic des poids lourds qui traversent la commune.

- Madame Laurence GOBERT informe les conseillers qu'une procédure est en cours pour la capture des chats errants sur la commune. Le Maire peut par arrêté, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur remise en liberté dans ces mêmes lieux. Elle explique qu'elle a pris contact avec une association de protection animale sur Moreuil et une clinique vétérinaire à Glisy pour la mise en place d'une convention afin de fixer la nature, les conditions et les honoraires des prestations vétérinaires ainsi que le suivi sanitaire et les conditions de la garde de ces populations félines.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

**La secrétaire de séance,
Laurence GOBERT**



**Le Maire,
Michel BOUCHER**

